Vie des Arts Vie des arts

L'art est un loup pour l'art

Bernard Lévy

Volume 41, Number 169, Winter 1997–1998

URI: https://id.erudit.org/iderudit/53234ac

See table of contents

Publisher(s)

La Société La Vie des Arts

ISSN

0042-5435 (print) 1923-3183 (digital)

Explore this journal

Cite this document

Lévy, B. (1997). L'art est un loup pour l'art. Vie des Arts, 41(169), 3–3.

Tous droits réservés © La Société La Vie des Arts, 1998

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/



L'art est un pour l'art



Bernard Lévy Rédacteur en chef

J'emprunte le titre de cet éditorial à l'un des aphorismes tiré de l'installation du tandem d'artistes Dovon-Demers présenté au sein de l'exposition L'art inquiet-Motifs d'engagement à la galerie de l'UQAM.

Oui, l'art est un loup pour l'art. Qu'on en juge.

Que penser d'un écrivain qui qualifie de merde toute la production artistique actuelle? Veut-il par là attirer l'attention sur son plus récent livre? Quelques esprits faibles inclinent à le croire. Le mal serait-il plus profond?

Que penser d'un intellectuel qui traite de réactionnaires, de fascistes et de nazis les artistes et les critiques qui n'adhèrent pas aux concepts les plus post-postmodernistes? Qu'il confond une bombe de peinture avec la bombe atomique?

Oue penser d'un directeur de galerie qui refuse de prêter à une revue - en l'occurrence, la revue Vie des Arts, des diapositives ou des photos ou quelque document que ce soit pour illustrer des articles consacrés aux artistes qu'il représente? Qu'il redoute, comme il le prétend, de voir les reproductions trahir les oeuvres originales? Aurait-il c'est une pure conjecture — des motifs plus carnassiers?

Et, que penser aussi des artistes qui souscrivent sans broncher à une telle mesure? Qu'ils se font les complices d'un acte de censure? N'exagérons tout de même pas. Peut-être ont-ils simplement peur (ce qui est déjà beaucoup) peutêtre ont-ils juste un peu la trouille de perdre l'estime et, - qui sait? - quelques avantages que leur accorde leur ombrageux défenseur.

Que penser d'un de ces artistes quand on constate qu'il est membre du Comité exécutif du Conseil des arts et des lettres du Québec et, dans cette situation, directement engagé dans l'attribution des subventions aux centres et galeries d'art, aux artistes et... aux revues d'arts visuels? Oue penser du même artiste quand, de surcroît, il accepte d'être

présenté publiquement comme collaborateur de l'une des revues (en l'occurrence, il ne s'agit pas de Vie des Arts) dont il n'hésite d'ailleurs pas à faire publiquement l'apologie? Est-il si honnête qu'il ne cache pas son jeu? Ne bénéficie-t-il pas plutôt d'appuis indéfectibles?

Que penser d'un organisme de subvention qui réduit son aide financière à une revue — en l'occurrence la revue Vie des Arts — avec les arguments suivants: certaines reproductions sont publiées à marge perdue, la publicité s'intercale au milieu de la revue et la place accordée aux artistes actuels n'est pas suffisante? Qu'il serait sans doute excessif de qualifier d'ingérence dans les affaires internes d'une entreprise de telles observations? Qu'il suffirait donc de mettre au compte d'un zèle intempestif (pour le bien de l'entreprise naturellement) ces conseils qui auraient pu être encore moins amicaux?

Que penser d'un groupe d'artistes si insatisfaits de l'article d'un critique d'art à l'égard de l'exposition de l'un d'entre eux qu'ils envisagent immédiatement d'exiger la démission du critique? Et celui-ci, sans doute intimidé par une telle démonstration, - il serait trop paranoïaque de parler de menace — devient soudain plus conciliant et si conciliant même qu'il devance désormais les souhaits les plus inavouables des membres du milieu - car tout comme la mafia, les arts constituent un milieu: d'ailleurs ne compte-t-il pas ses protecteurs? Mais tout comme la vie, les arts constituent aussi un milieu de culture. Les quelques événements rapportés ici n'en reflètent pas moins la mesquinerie de certains de ses acteurs.

L'art est-il en crise? Certes. Mais n'estce pas son état normal et quasi constitutif? Rien de bien neuf que de le constater. Et sans doute y aurait-il lieu de s'en réjouir si, parallèlement, il n'était parasité par un régime de terreur. Mais qu'importe: ce numéro de Vie des Arts téLe 14 novembre 1997

Monsieur,

Mon assistante m'a transmis votre demande d'emprunts de documents.

Il est bors de question de vous prêter quelque document que ce soit. Nous avons encore en mémoire la prétention avec laquelle vous aviez « tenté d'améliorer » les œuvres de Geneviève Cadieux. Epargnez-nous de grâce de telles intentions.

Bien à vous,

René Blouin

cc: Rober Racine, Mona Hatoum

Monsieur René Blouin GALERIE RENÉ BLOUIN 372, rue Sainte-Catherine Ouest Suite 501, Montréal (Québec) H3B 1A2

Montréal, le 21 novembre 1997

Monsieur.

À la suite de votre refus de prêter « quelque document que ce soit » à la revue Vie des Arts, permettez-moi de vous adresser une proposition qui devrait complètement vous rassurer.

Comme vous présumez que nous manipulerons les diapositives que nous vous prions de nous prêter, nous vous garantissons qu'elles ne seront pas imprimées sans approbation formelle par vous des «bons à tirer»: en noir et blanc dans le cas des oeuvres de Mona Hatoum et en couleur dans le cas des oeuvres de Rober Racine.

Je vous remercie d'avance de votre coopération et je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

Bernard Lévy, directeur

P.S. J'ajoute que depuis 1993, la revue Vie des Arts a reproduit sans difficulté dans ses pages des oeuvres d'artistes représentés par la Galerie René Blouin.

Le 28 novembre 1997

Monsieur.

Notre réponse initiale demeure ferme et je n'ai pas l'intention de poursuivre de correspondance avec vous à ce sujet.

Par ailleurs, comme mes registres m'indiquent que nous n'avons accordé aucune licence de reproduction à Vie des Arts depuis 1993, j'ose espérer que vous avez eu la prudence d'obtenir au préalable la permission des détenteurs de droits d'auteur de ces reproductions. Vous vous exposeriez autrement aux conséquences d'une violation du droit d'auteur.

Bien à vous.

René Blouin